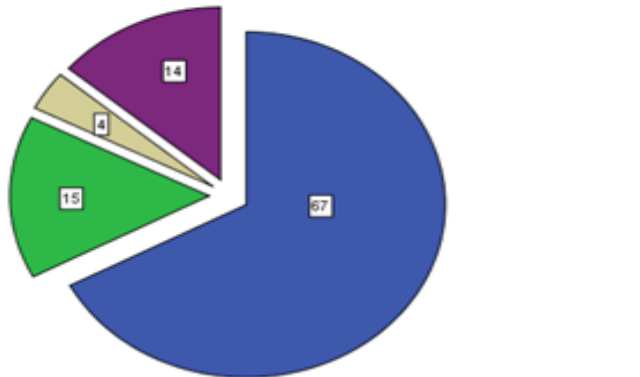




Prévention des VBG et prise en charge des victimes de VBG : Contribution de la DDC Benin

Les VBG sont une des violations des droits de l'homme les plus répandues dans le monde

La lutte contre les VBG demeure l'un des engagements de la Communauté Internationale en matière du respect des droits de l'homme en général et de la Femme en particulier.



Répartition des victimes des VBG

Présentée par:
Blandine Codjia Agossou
Chargée de programme Genre et Education
DDC_Benin

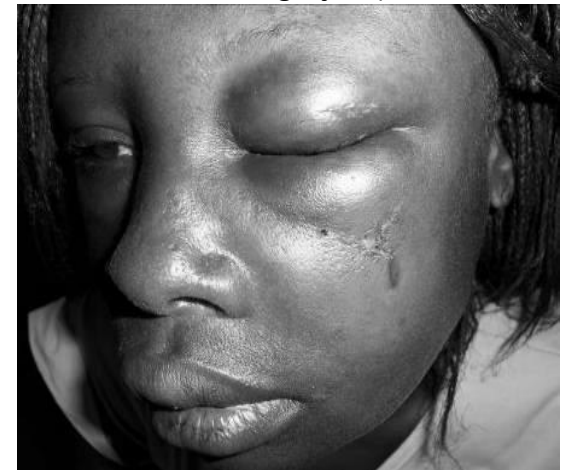
Les types de violences (Déclaration selon Enquête de 2009)

i) **physiques** : 74% (viol, bastonnade, mutilations génitales féminines, mariage forcé, lévirat, cicatrice de punition)

ii) **morales** (74%) et iii) **psychologiques** (29%)

Profil des victimes : 89% des femmes victimes de Violences sont non instruites, 87% vivent dans des ménages polygames, 86% issues des ménages pauvres, 83% sont des filles de 2-14 ans issues de ménages pauvres ;

les victimes de la traite interne sont essentiellement des filles (89% contre 10,3% de garçons).



Frappée pour avoir mise en marche la radio sans la permission de son mari

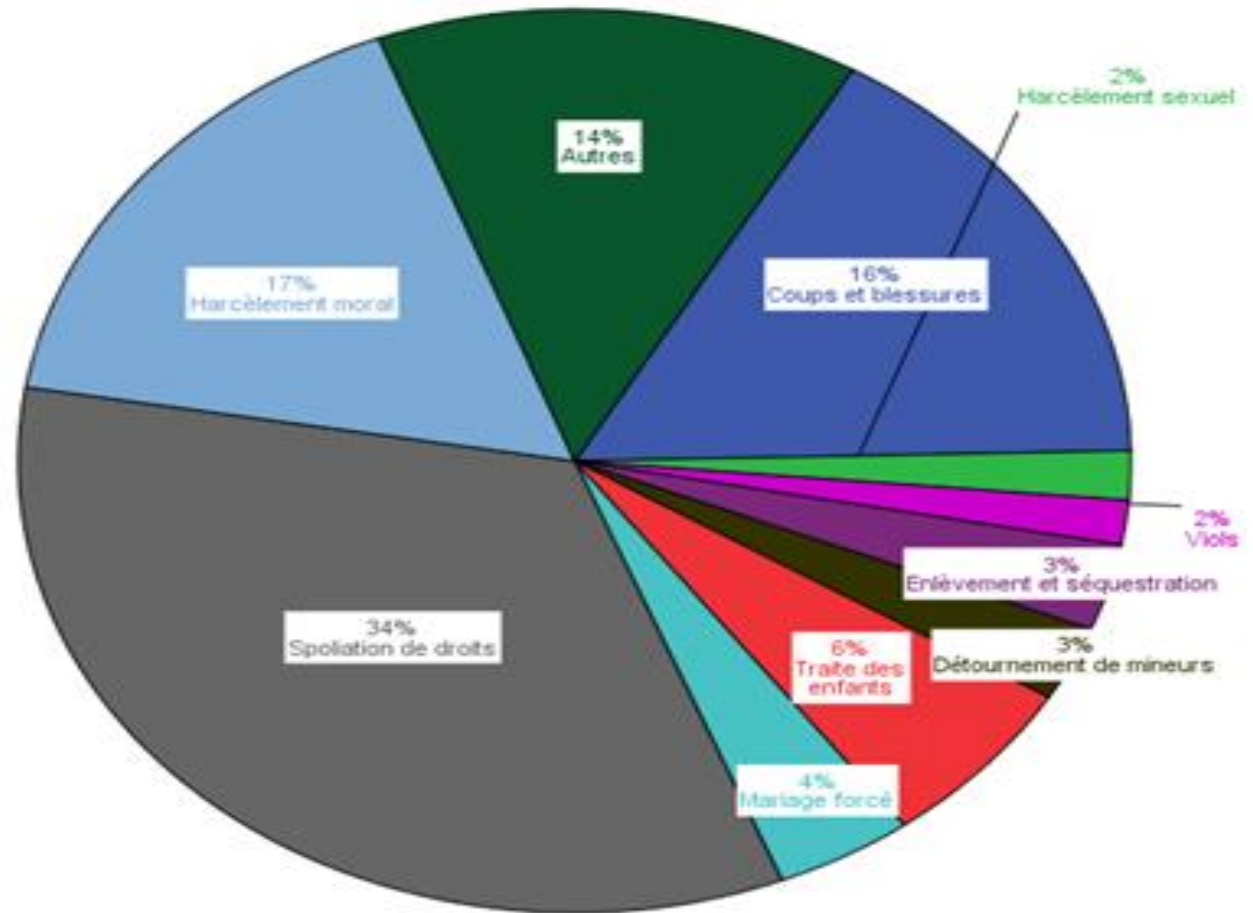


Causes des VBG

- Fatalisme (32%)
- Poids de la tradition (22,5%)
- Sans fondement (28%)

Auteurs

- Conjoints/Partenaires des femmes (69,5%)
- Parents /Famille (25%)
- Autres (Enseignants, Agent de sécurité, Divorcés sociaux...)



Répartition des victimes selon les types de violence en 2014 (Statistiques services d'écoute)



Contribution de la DDC Benin dans la lutte contre les VBG

Appui technique et financier à Etude “ les VBG aux Bénin” en 2009

Appui technique au processus élaboration de la loi N° 2011-26 du 09 Janvier 2012 portant prévention et repression VBG

Traduction loi en 06 langues nationales, Sensibilisation et vulgarisation de la loi



Equipements des services d'écoutes en matériel de travail (Enregistreurs, appareils photos et ordinateurs)

Renforcement des capacités des acteurs sociaux

Appui financier de 1667 CHF à 25/85 des centres pour la prise en charge des victimes et la vulgarisation de la loi réprimant les VFF

Production de matériels de sensibilisation (Dépliants, affiches, film etc.)



3 messages principales facteurs de succès



Cadre juridique

- Mise en place d'un arsenal juridique qui régleme la prévention et la repression des auteurs de VBG est un préalable nécessaire pour adresser la question des VBG

Durabilité

- L'implantation des services d'écoute VBG dans les Centres de Promotion Sociale déjà existant constitue un facteur de durabilité et de pérennisation. Ces centres viennent combler un réel besoin des populations en général et des femmes et des filles en particulier.



Synergie

- La nature intégrée du dispositif (Sensibilisation, Accueil, écoute, conseils, prise en charge ..) et la Collaboration entre les différents acteurs (services sociaux, acteurs judiciaires, Agents de santé, leaders communautaires, OSC, PTFs) est un facteur de succès